

**Communiqué de Presse**  
**Xavier Bertrand**  
Ministre de la Santé et des Solidarités

Remise du rapport « **Violence et Santé** »  
à Xavier BERTRAND, ministre de la Santé et des solidarités,  
par Madame Anne TURSZ, présidente du Comité d'orientation  
du Plan Violence et santé 18 octobre 2005

*Paris, le 18 octobre 2005*

Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des solidarités a reçu ce jour le rapport « violence et santé » réalisé par le Comité d'orientation « violence et santé » et remis par sa présidente Madame Anne Tursz, directrice de recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, pédiatre et épidémiologiste, en présence des présidents des commissions thématiques (François Baudier, Jacques Lebas, Marie-Eve Joël, Anne Lovell, Christophe Dejours et Omar Brix).

Le rapport du Comité, installé le 12 mai 2004, s'appuie sur les travaux de 6 commissions thématiques : « périnatalité, enfants et adolescents » ; « genre et violence » ; « personnes âgées et personnes handicapées » ; « violence et santé mentale » ; « violence, travail, emploi et santé » et « Institutions, organisations et violence »..

Il met en évidence que :

- les déterminants principaux sont la détresse affective, l'isolement et la consommation d'alcool ;
- les phénomènes de violence touchent toutes les catégories sociales et professionnelles ;
- l'auteur des actes de violence est le plus souvent un proche de la victime.

Le rapport propose trois axes majeurs d'amélioration :

**Développer la connaissance statistique et scientifique, jugée insuffisante :**

Le rapport constate que les données épidémiologiques sont partielles, et, les estimations qu'elles fournissent, probablement sous-évaluées. Le rapport fait également un vif plaidoyer pour le développement de la recherche pluridisciplinaire: étude du rôle de l'environnement familial précoce, étude des relations entre médias et violences ou une de leur amélioration.

**Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation de l'ensemble des acteurs du secteur médico-social et du grand public .**

Le rapport constate que les dispositifs législatifs ou réglementaires existants sont insuffisamment connus par l'ensemble des professionnels et du grand public. Le système de repérage et de prise en charge médico-sociale souffre du manque d'information et de formation des professionnels qui le composent et de trop grands cloisonnements ;

**- Renforcer les unités médicopsychologiques et les unités médicojudiciaires, dispositifs spécifiques concourant à la prise en charge des victimes de violences et en accroissant notamment leur couverture sur le territoire national.**

Dans le cadre du « plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé de la violence, des comportements à risque et des conduites addictives », l'un des cinq plans stratégiques prévus par la Loi relative à la Santé Publique du 9 août 2004 et sur la base des recommandations de ce rapport, le Ministre de la Santé et des Solidarités présentera en janvier 2006 un programme d'actions spécifiques « violence et santé ».

**CONTACTS PRESSE :**

Hélène Monard / Muriel Hoyaux : 01 40 56 40 14

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)